



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 12 juin 2017 à 19 h.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

SONT ABSENTS :

M <sup>me</sup> Line Charest	siège #6
------------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

**120-06-17**

---

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**121-06-17**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017**

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

---

**RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Lors de la dernière séance du conseil, 2 citoyens ont demandé, au maire et aux élus, de trouver une solution pour arranger les infiltrations d'eau dans les sous-sols des résidences de la rue Principale. Le conseil a fait expédier un sondage aux résidents du secteur de la rue Principale pour savoir si le problème était récurrent chez tous les citoyens du secteur et s'ils acceptaient, au besoin, de faire faire une analyse par un ingénieur hydrologue afin de trouver une solution au problème. Bien sûr, il est à noter que les frais, s'il y avait lieu, auraient été séparés tel que tous travaux ayant rapport avec le système des égouts, soit 90 % au secteur et 10 % à l'ensemble de la Municipalité. Les résultats de ce sondage ont démontré que les gens ayant un drain agricole n'ont pas d'infiltration d'eau même cette année et qu'aucun d'entre eux ne veut faire faire une étude. De plus nous avons découvert dernièrement qu'il y a des sondes piézométriques qui permettent de suivre la hauteur de la nappe phréatique de la Municipalité, nous avons fait la demande pour avoir tous les analyses effectuées depuis 2008, un rapport sera disponible sous peu, vous pouvez, vous-même avoir plus d'information sur le site du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC)

---

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER**

*(Temps alloués : 20 minutes)*

*Début : - Fin :*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

122-06-17

---

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mai 2017 au montant de 193 894.67 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'avril au montant de 54 351.77 \$.

123-06-17

---

**CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** Madame July Goulet- Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSécur.

124-06-17

---

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN(E) SURVEILLANT(E) À LA PISCINE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Nicolas Gaudreault, suite à la résolution # 92-05-17 autorisant l'embauche, ne peut plus accepter le poste;

**CONSIDÉRANT QU'**Antoine Ouellet est disponible et avait passé une entrevue lors des précédentes sélections de curriculum vitae pour le poste de sauveteur municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'embauche d'Antoine Ouellet (sauveteur) au titre de surveillant à la piscine municipale pour la période du 18 juin au 27 août 2017.

125-06-17

---

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN JOURNALIER PERMANENT ET D'UN JOURNALIER SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution # 94-05-17 autorisant la publication d'une offre d'emploi pour des postes de journaliers permanent et saisonnier;

**CONSIDÉRANT QU'**une sélection de curriculum vitae a été effectuée par les responsables des ressources humaines, et que des entrevues ont été tenues en leur présence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'embauche de M. Michaël Paquet à titre de journalier permanent et de M. David Brosseau à titre de journalier saisonnier, aux conditions stipulées dans leurs contrats de travail.

126-06-17

---

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE – TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution # 94-05-17 autorisant la publication d'une offre d'emploi pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe par intérim;

**CONSIDÉRANT QU'**une sélection de curriculum vitæ a été effectuée par les responsables des ressources humaines, et que des entrevues ont été tenues en leur présence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'embauche de M<sup>me</sup> Douwan Fong-Roy à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim, soit pour une période s'échelonnant du 13 juin au 5 décembre 2017 avec une possibilité de permanence tel que stipulé dans son contrat de travail.

**QU'**il y aura donc quatre signataires au compte bancaire de la municipalité, soit le maire, M. Raymond Francoeur, le pro-maire, M. Yvan Chantal, M<sup>me</sup> July Bédard directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et M<sup>me</sup> Douwan Fong-Roy secrétaire-trésorière adjointe par intérim. Deux signatures seront requises pour les chèques, soit celle du maire ou du pro-maire et celle de la directrice générale par intérim ou de la secré.

127-06-17

---

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE CHANTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons embaucher un surveillant de chantier pour la Phase II du Domaine Apéro;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'embauche d'un (e) surveillant (e) pour la phase II du Domaine Apéro par le biais de la CJS .

128-06-17

---

**RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Marilyn Gingras, inspectrice municipale a été engagée depuis le 17 mai 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Simon Trépanier, contremaitre polyvalent a été engagé depuis le 11 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** leur période probatoire est terminée depuis longtemps et que les membres du conseil sont satisfaits du travail accompli;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil conviennent que les périodes probatoires soient terminées et confirment à M<sup>me</sup> Gingras et M. Trépanier, leurs permanences au poste d'inspectrice municipale et de contremaître polyvalent, tel que stipulé dans leurs ententes de travail.

---

129-06-17

---

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR DE SA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>e</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalité avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**ATTENDU QUE** les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité;
- chaussée;
- drainage;
- abords de route.

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.);
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.).

**ATTENDU QUE** depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie la Municipalité de Sacré-Cœur dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

---

130-06-17

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE BEAU-SÉJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Domaine Beau-Séjour pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2017 au montant de 580.15 \$, à l'Association du Domaine Beau-Séjour puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

131-06-17

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA ROUTE SAINT-VINCENT**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association des propriétaires de la route Sainte-Vincent pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2017 au montant de 3 872.10 \$, à l'Association des propriétaires de la route Saint-Vincent puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

132-06-17

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MUNICIPALISATION DU NOUVEAU TRONÇON DE LA ROUTE SAINT-VINCENT**

La directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim fait le dépôt d'une demande de municipalisation de 350 mètres d'un nouveau tronçon de la route Saint-Vincent (lot 4 908 634 PTIE) fait par l'Association des Propriétaires Fonciers de la Route Saint-Vincent de Sainte-Christine d'Auvergne.

Les membres du conseil donne mandat à la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim de prendre contact avec l'Association des Propriétaires Fonciers de la Route Saint-Vincent de Sainte-Christine d'Auvergne afin de discuter de l'intérêt des élus concernant leur demande et des conditions pour que le projet se réalise.

132-06-17

---

**ADOPTION DU NOUVEAU CODE D'ETHIQUE DU LAC SIMON**

**CONSIDÉRANT QU'**une section riveraine du Lac Simon appartient à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de notre devoir de maintenir la qualité de son eau et de préserver ses berges afin que celui-ci reste dans son état naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du nouveau code d'éthique du Lac Simon dans les délais requis, M. Francoeur est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER** le code d'éthique du Lac Simon et de demander aux citoyens de s'y conformer.

133-06-17

---

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SIMON (APELSIMPO) POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de contribution financière a été déposée au conseil pour l'installation d'une station de lavage des embarcations en provenance ou de retour de plans d'eau extérieurs de la part de l'Association de Protection de l'Environnement du Lac Simon (APELSIMPO)

**CONSIDÉRANT QUE** nos citoyens du secteur et leurs visiteurs, utilisent, avec leurs embarcations, le Lac Simon et que la Municipalité désire préserver la qualité de l'eau afin d'éviter des problèmes de contamination provenant d'espèces extérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité verse une contribution financière de 1 000 \$ à l'association de Protection de l'Environnement du Lac Simon pour l'installation d'une station de lavage qui sera située au Centre Vacances du Lac Simon.

134-06-17

---

**UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours

de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Présidente des élections donne l'autorisation d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

136-06-17

---

**POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire offrir un meilleur service aux citoyens avec une ligne directrice et des délais raisonnables;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune politique concernant le traitement des plaintes n'existe au sein de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie de la dite politique dans les délais requis, M. Francoeur est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER** la politique de traitement des plaintes de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

137-06-17

---

**ACHAT D'UNE SERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de serre communautaire est un projet venant de la deuxième planification stratégique approuvée le 7 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la résolution 57-03-17 (demande de subvention pour l'achat d'une serre, de matériaux et de main-d'œuvre) la Municipalité recevra une aide financière de 2 018 \$ de la part des Fonds de soutien aux Projets Structurants de la MRC de Portneuf

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut aller de l'avant avec ce projet pour en faire profiter les résidents qui ont démontré un intérêt pour celui-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat de la serre et des matériaux nécessaires pour un montant maximal de 5 000 \$.

138-06-17

---

**LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LE DENEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons répondre aux besoins de l'entretien d'hiver des chemins de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder par appel d'offres public pour l'octroi du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil autorisent la directrice générale à lancer un appel d'offres sur SEAO afin de répondre aux besoins d'entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

139-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE SYSTÈME INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection du centre communautaire a été faite par le technicien de la compagnie de notre système d'alarme incendie et que celui-ci a constaté qu'il manquait d'équipements de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le préventionniste en service incendie de la MRC de Portneuf a approuvé les travaux à effectuer;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être effectués afin que le centre communautaire de la Municipalité soit plus sécuritaire en matière d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à des appels d'offres séparés au sein de trois entreprises pour les travaux à exécuter;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat pour l'installation d'équipement pour le système d'incendie à la compagnie DAG Alarme au montant de 2 549.68 \$ plus les taxes applicables.

140-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**Le point a été remis à plus tard**

140-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DU DÉBOISEMENT DE L'EMPRISE DE LA CÔTE DU RANG SAINT-ANNE NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour la réfection de la côte du rang Saint-Anne Nord a été donné à la séance du 12 mai dernier aux Entreprises François Fiset et Michel Fiset;

**CONSIDÉRANT QUE** la première étape de ce projet consiste à effectuer le déboisement de l'emprise, sur une distance de 240' par 30' ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à des demandes de prix séparés au sein de plusieurs entreprises pour les travaux à exécuter mais qu'une seule compagnie a répondu;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat pour déboisement de l'emprise de la côte du rang Saint-Anne Nord à la compagnie Transport François Fiset au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

141-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE PROJET : SCA-17-05 PHASE II – LES BOISÉS DE L'APÉRO**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres publics pour des travaux de réfection des rues des Ronces, Hamel-Nord, Labrie et Ouellet du secteur " Les Boisés de l'Apéro »;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au budget d'immobilisations ainsi qu'au règlement d'emprunt numéro 208-16 pour la municipalisation du Domaine Les Boisés de l'Apéro;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions de la phase II



des deux sections de la route Gélinas, s'est faite le 9 juin 2017 à 14 h 01, au bureau municipal et que trois compagnies ont déposé des offres, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>CONTRAT</b>	<b>10 ROUES</b>	<b>12 ROUES</b>	<b>SEMI</b>
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	182 655.03 \$	25 \$	35 \$	55 \$
ROCHETTE EXCAVATION	170 341.21 \$	45 \$	60 \$	75 \$
TRANSPORT FRANCOIS Fiset INC.	302 714.80 \$	50 \$	90 \$	120 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la compagnie **Rochette Excavation** à effectuer les travaux de la Phase II des Boisés de l'Apéro tel que le devis le stipule pour un montant total de **170 341.21\$** plus les taxes applicables, plus les voyages de sable transportés.

142-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ENROBÉ BITUMINEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'enrobé bitumineux sur la route Saint-Vincent, rang Saint-Jacques et rang Saint-Anne Nord pour une longueur totale approximative de 681 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions s'est faite le 05 juin 2017 à 14 h 01, au bureau municipal et que trois compagnies ont déposé leurs offres;

**CONSIDÉRANT QUE** finalement les travaux sur la route Saint-Vincent seront fait en asphalte recyclé par la compagnie Transport Gilles Tessier au taux inscrit dans la résolution 54-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, à demander des prix pour l'installation d'enrobé bitumineux pour le rang Saint-Anne Nord et Saint-Jacques et que le contrat sera octroyé à la séance du 10 juillet.

143-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses fissures sont présentes sur les routes et que le scellement ralentit la dégradation des routes;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à des demandes de prix, auprès de trois fournisseurs pour le scellement de fissures en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la compagnie Lignes Maska pour un montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes applicables, soit 1.28 \$ du mètre linéaire, à effectuer le scellement de fissures 2017 pour une distance maximale de 4 065 mètres linéaires.

144-06-17

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ANALYSE DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons répondre aux normes du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est obligatoire d'effectuer des analyses d'échantillonnages de l'affluent de notre système d'eaux usées tous les deux mois selon le *Programme uniformisé d'échantillonnage de l'affluent*;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil donnent le contrat des analyses d'échantillonnage à la compagnie Groupe Environex au montant de 350 \$ par année, plus les taxes applicables.

**QUE** les coûts de ce contrat soient séparés tel que le règlement d'emprunt 190-15, soit 90 % au secteur et 10 % à l'ensemble des citoyens.

145-06-17

---

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS D'EFFECTUER LA RÉPARATION DES TROUS D'HOMME SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des plaintes de citoyens concernant le bruit sur la rue Principale à cause des trous d'homme endommagés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports a effectué dernièrement des réparations sur deux des dix trous d'homme situés sur la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil demandent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports de réparer dans les plus brefs délais les trous d'homme restants sur la rue Principale qui sont toujours problématiques.

146-06-17

---

**MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE CARTE ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la carte routière de la Municipalité a été mise à jours en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, plusieurs changements ont été apportés au sein des routes de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut donner un meilleur service d'information aux citoyens et touristes passant dans notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil donnent le mandat au service de géomatique, de la MRC de Portneuf, pour la mise à jour de la carte routière de la Municipalité pour un montant maximal de 300 \$.

---

147-06-17

**PROJET DE LOI NO 122 : LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS –DEMANDE D’ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de loi n° 122 s’inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT QU’AVEC** le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** donner plus d’autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l’avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM et de l’UMQ depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM l’UMQ sont globalement satisfaites du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d’en bonifier la portée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

**DE** demander aux membres de la Commission de l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale du Québec d’accélérer l’étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE** demander qu’à la suite de l’étude détaillée, les membres de l’assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

---

**POINTS D’INFORMATION**

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien fait un court résumé de la situation s’il y a lieu.

---

**AUTRES AFFAIRES :**

149-06-17

**SENTIER PÉDESTRE - LOCATION D’ÉQUIPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le désir de promouvoir le sentier pédestre près de la rivière Sainte-Anne sur les terrains municipaux est toujours d’actualité et fait partie des priorités de la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une confirmation, du Pacte rural de la MRC de Portneuf, de l’octroi d’une contribution maximale de 3 375\$ pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QU’** afin de terminer les travaux , la location d’une machinerie de type Bobcat est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET

APPUYÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la location d'une machinerie de type Bobcat à la compagnie les équipements Acmat pour finaliser le sentier pour un montant maximum de 1 200 \$.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Temps alloués : 30 minutes)*

*Début : \_\_ h \_\_ - Fin : \_\_ h \_\_*

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : [www.ste-christine.qc.ca](http://www.ste-christine.qc.ca)

---

148-06-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 49 minutes par M. Martin Pascal.



---

Raymond Francoeur  
Maire

---

July Bédard  
Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière par intérim